

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-009

SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

*Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 20
Nombre de Membres présents : 23	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 3	Abstentions : 6
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick GOUPIL

## Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) est reconnu comme un membre à part entière de la communauté éducative, et comme un acteur important de la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

Aussi, il a été jugé opportun d'élaborer une charte des ATSEM qui a été adoptée par le Conseil Municipal en date du 16 mai 2017. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre à jour cette Charte suite à aux évolutions des textes réglementaires et des pratiques dans les écoles publiques de Chinon.

Les objectifs principaux de ce document restent :

- La constitution d'un document de référence dans lequel chacun pourra se repérer ;
- La précision du cadre du fonctionnement, de la responsabilité et du positionnement de chacun ;
- La garantie d'une cohérence de fonctionnement dans les écoles de Chinon.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- *APPROUVE* la mise à jour de la charte des ATSEM présentée ce jour ;
- *AUTORISE* Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe en charge des Affaires scolaires, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Eric Mauont  
Maire  
et par subdélégation

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage